

## Clarification dans le dossier d'un ordre professionnel en ostéopathie

D'abord, l'Association des ostéopathes RITMA tient à vous faire suivre les résultats de son échange courriel de la semaine dernière avec Thierry Fournier, conseiller politique au cabinet de la ministre de la Justice, Madame Sonia LeBel, qui fait suite à des échanges téléphoniques entre RITMA et le cabinet. Vous verrez que Monsieur Fournier, responsable du dossier de l'ordre professionnel des ostéopathes, **clarifie noir sur blanc certaines informations fausses véhiculées ces derniers temps.**

Ci-dessous les extraits **textuels** pertinents des questions **Q** et réponses **R** de cet échange, en date du 5 mai dernier.

**Q. RITMA** : « Bonjour Thierry. (...) Peux-tu me confirmer que l'appartenance d'un ostéopathe à l'ordre professionnel qui sera créé ne sera pas en fonction de son membership à Ostéopathie Québec (ou une école en particulier, ou une autre association) mais bien en fonction de critères de formation et d'encadrement de la pratique, comme dans tous les autres ordres? »

**R. Thierry Fournier, conseiller politique de la Ministre Sonia LeBel** : « Nous n'envisageons pas l'adhésion sur la base de l'appartenance à une association. »

**Q** : « Peux-tu me confirmer que toutes les organisations en ostéopathie (associations, écoles) qui le souhaitent peuvent communiquer avec toi pour obtenir l'information sur l'avancement du dossier sans devoir passer par Ostéopathie Québec? »

**R** : « Si vous avez besoin d'informations, je vous invite à me contacter. »

**Q** : « Peux-tu me confirmer que, dans le processus qui suivra le dépôt du projet d'ordre, tous les intervenants qui le

souhaiteront, et pas seulement ceux affiliés à OQ, pourront présenter leur point de vue? »

**R** : « (...) si nous choisissons d'aller de l'avant dans le dossier de l'ostéopathie, peu importe le scénario que nous choisissons, il y aura une étape où le gouvernement devra rendre sa position publique afin de mener des consultations. Ainsi, toutes les associations auront accès à la même documentation. »

**Q** : « Concernant l'information sur l'avancement du dossier de l'ordre depuis notre dernière rencontre en personne à ton bureau le 4 octobre dernier, peux-tu me confirmer qu'outre l'officialisation, quelques jours plus tard, des intentions de la ministre pour la suite (dont tu nous avais fait part) il n'y a pas eu d'évolution significative en dehors de la préparation du projet qu'elle souhaite déposer? Et si il y a eu évolution, peux-tu me dire ce qui a bougé? »

**R** : « Concernant l'évolution du dossier depuis le 4 octobre, nous avons mené des discussions avec des partenaires dans le système professionnel et avec le ministère de l'Éducation. Ces discussions ont été arrêtées lorsque l'état d'urgence a été déclaré. »

J'espère que ces nouvelles vous sont utiles. Comme d'habitude, nous continuerons de vous en fournir, directement, lorsque nous en avons, de véritables et fiables, qui valent la peine d'être communiquées, dans notre intérêt à tous.

L'équipe du Groupe Ritma